

ÉDITO

Serge LOMBEZ, président



Réformes

Le plan de réforme de notre système de protection de la santé a été dévoilé par la ministre de la Santé, Agnès Buzin.

Un objectif important est d'organiser, d'ici 2022, le reste à charge zéro pour le dentaire, l'optique et l'audition.

Il est prévu également de revoir le principe des CAS (Contrats d'accès aux soins) et les Optam (Option tarifaire maîtrisée) qui, à l'origine, devaient permettre de diminuer le reste à charge des dépassements d'honoraires, mais qui, au regard de leur complexité, ne fonctionnent pas correctement.

L'objectif de rendre plus lisibles les contrats de complémentaire santé doit permettre aux assurés de mieux les comparer. Votre mutuelle est une des rares à déjà détailler finement l'ensemble des prestations. Dans ce cadre, il est envisagé que chaque mutuelle propose au minimum trois contrats types. Les contrats responsables qui fixent des seuils et des plafonds de remboursement pourraient être également revus.

Avec toutes ces réformes se profile une refonte en profondeur des contrats de couverture en complémentaires santé.

Toutes ces mesures auront un coût, comment et par qui seront-elles financées ?

CONSEIL & GESTION EN PATRIMOINE

A NIMES :
850 av. Étienne Lenoir
Pôle Delta Littoral A
30 900 Nîmes

A PARIS :
6 rue des pâtures
75 016 Paris

TÉL. : 09.67.04.23.99
FAX : 04.66.84.23.99
info@lgfpatrimoine.fr
www.lgfpatrimoine.fr

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Tél. : 05 62 11 35 00 - Fax : 05 81 82 57 55
Courriel : mutuelle@ladepeche.fr
Site : www.mutuelle-depeche.fr
Assistance : 0969 321 169 (24h/24 - 7j/7)

ESPACE MUSÉAL / Un appel aux adhérents

M^{me} Marie-France Marchand-Baylet lance un appel aux salariés et anciens salariés :

« La rénovation du hall d'accueil de La Dépêche a entraîné une réflexion sur le sort des différentes machines (linotype, banc-repro, Belinographe, etc.) qui y étaient jusque-là exposées, sans être véritablement mises en valeur. L'idée d'un « Espace Muséal » est née avec la volonté de créer un lieu du souvenir, en hommage aux femmes et aux hommes qui ont « bâti » La Dépêche, au fil de sa longue vie.

Ce lieu se situe à la PAO, à la sortie de la rédaction et juste avant l'entrée dans la partie industrielle. Un lieu stratégique entre les différents métiers. Nous avons pu sortir des réserves des objets témoins de notre Histoire, comme l'imposte de la porte d'entrée de la rue Bayard,

les bustes d'Arthur Huc et Rémy Sans, d'anciennes enseignes lumineuses et de nombreuses photos, qui raviveront les souvenirs de beaucoup avec bonheur.

Le but est également pédagogique et les jeunes générations y trouveront le témoignage de l'évolution de Gutenberg au numérique. Trois grandes vitrines en illustrent les différentes époques : le plomb, les débuts de l'informatisation dans les années 1960/1970 et enfin l'offset.

Notre « musée » est désormais intégré au circuit de visite de nos installations. Pour le compléter, nous faisons appel à toutes celles et ceux d'entre-vous qui disposeraient d'éléments dignes d'y figurer et vous remercions chaleureusement de votre participation. Nous espérons que vous serez nombreux à souhaiter le visiter. »



RÉSOLUTIONS DU CA

Le 27 février 2017, le CA

- Vote à l'unanimité le principe d'une diversification sans stop-loss concernant 10 % des placements CS et répartis pour 50 % sur Carmignac et 50 % sur BNP Aqua.
- Approuve à l'unanimité le plan d'apurement de la dette RS vis à vis de CS. Une convention réglementée sera signée entre les deux mutuelles.
- Valide à l'unanimité la candidature de Bernard Delon, rétroactive au 1^{er} janvier 2016, aux fonctions de co-commissaire aux comptes.

Le 27 mars 2017, le CA

- Vote à l'unanimité deux secours de 1 000 € et 1 284 €.
- Valide à l'unanimité la diversification des placements de la mutuelle confiés au cabinet LGF en vendant 15% de ses fonds pacés sur Générali Vie, soit 398 820 € pour acheter du BNP Aqua (129 960 €), du Carmignac Patrimoine (129 960 €) et du Privalto Total rendement 2017 (133 899 €).

Le 2 mai 2017, le CA

- Valide à l'unanimité le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes au cabinet KPMG pour la mutuelle CS.
- Valide la mission exceptionnelle pour l'exercice 2016 du co-commissaire aux comptes Bernard Delon pour les comptes combinés CS/RS.
- Valide à l'unanimité la nomination de Bernard Birot pour la mission de co-commissaire aux comptes suppléant pour les comptes combinés CS/RS.
- Valide les comptes sociaux et les rapports de gestion 2016 qui leur sont présentés.
- Valide à l'unanimité les comptes combinés et le rapport de gestion y afférant de l'exercice 2016.
- Retient à l'unanimité les 12 juin 2017 et 22 juin 2017 comme dates de l'AG 2017 et l'ordre du jour présenté par le président.

ÉVÉNEMENT / Le hall d'accueil a abrité l'assemblée générale



Les assemblées générales - ordinaire et extraordinaire - de la mutuelle Complémentaire santé se sont tenues jeudi 22 juin dans le hall d'accueil de l'entreprise. Aimablement prêtée par la direction du journal.

La canicule n'a pas perturbé le débat et devant de nombreux adhérents, le président Serge Lomez, après avoir remercié les présents, a pu faire le constat assez mélancolique d'un grand nombre de décès intervenu en 2016, au total 50 disparitions. Une minute de silence a prolongé cette information.

« Grâce au vote électronique, poursuivait le président, nous avons le quorum (500 votants sur 397 requis) et même si nous ne sommes pas, à cette date, en possession de toutes les adresses mail, ce résultat est un succès. »

Dans son rapport moral, Serge Lomez informait de la mise en conformité du contrat d'assurance santé concernant les actifs. Ce contrat « responsable et solidaire », selon les termes de la loi, limite certains remboursements. C'est le cas pour les lunettes dont le renouvellement ne peut intervenir désormais que tous les deux ans. Seuls les enfants et certaines pathologies échappent à cette règle.

Le constat est que les opticiens ont appris à contourner l'obstacle. Ils ont, en effet, obtenu le droit de prescrire des lunettes et s'y appliquent assez régulièrement. Le lobbying a été le plus fort.



● Bernard Delon et Béatrice Charlas, les commissaires aux comptes.



● Tandem de choc : Serge Lomez, président, et Eric Gabarrot, trésorier.

Autre objectif, limiter les dépassements d'honoraires médicaux. Le rappel des usages vaut pour tout le monde : chaque adhérent doit passer par son médecin traitant avant de consulter un spécialiste.

Pour les actifs, depuis le 1^{er} janvier 2016, la cotisation est financée à 50/50 entre le salarié et l'entreprise. Une baisse pour le salarié, une augmentation pour le groupe. Au titre de la portabilité, le salarié, dont le contrat a été rompu, bénéficie du maintien gratuit de sa cotisation jusqu'à une année.

Prestations améliorées

Au 1^{er} janvier 2016, les prestations ont été améliorées autant pour les actifs que pour les non-actifs. « Enfin, notre souhait d'élargir notre périmètre de couverture aux salariés du pôle montpellierain prend forme, même si devant l'Institut de prévoyance Audiens, il n'est pas simple de convaincre la direction et les salariés de leur intérêt de choisir notre mutuelle. Nous faisons de la pédagogie avec l'aide d'un cabinet d'actuariat. Aujourd'hui, les négociations sont toujours en cours. »

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Sodecal étant venu à expiration, le



● Pierre Garcia, responsable grands comptes d'Harmonie Mutuelle.

conseil d'administration a confié à M. Bernard Delon une mission exceptionnelle de certification des comptes annuels de l'exercice à réaliser conjointement avec le cabinet KPMG. L'assemblée générale a validé le mandat de M. Bernard Delon.

RETRAITÉS / Quel avenir pour les cotisations ?



Pour la première fois, à l'initiative d'Harmonie Mutuelle, le Club des administrateurs des Mutuelles s'est réuni le 27 avril au siège d'Harmonie Mutuelle à Paris.

Cette réunion avait pour thème : « Et si on pensait autrement la mutuelle des retraités ». Nous avions comme intervenante Anne Marion, actuaire du cabinet lyonnais « Actuarielles ». Elle y a notamment exprimé sa vision de la mutuelle de demain, qui pourrait être une mutuelle recentrée sur certains risques.

Il ressort que le ciel s'assombrit pour les retraités en particulier et pour les adhérents en général. L'assurance maladie ne peut, à moyen terme, que se désengager.

Constat : les Français sont ceux qui cotisent le moins, en santé, de l'OCDE.

Alors quel est l'avenir du régime de base ? En sachant que de 60 à 80 ans, nous assistons au triplement du coût moyen des prestations par adhérent, en passant de 3 462 € à 9 060 € / an. Sachant que la retraite moyenne en France est de 1 300 € brut, devons-nous augmenter les cotisations alors que les retraites ne sont pas revalorisées ?

Ou devons-nous plutôt réduire les cotisations tout en réduisant les prestations, en mettant des franchises et en proposant des options ?

Pour résumer, nous n'aurons pas de bonnes solutions mais les solutions les moins mauvaises.

NUTRITION

BARBECUE OU PLANCHA ?

L'été est là et le plaisir de la cuisson conviviale en plein air s'installe. D'un côté, la chaleur des braises et la tradition du feu, de l'autre le plaisir des aliments parfaitement saisis.

• **LE BARBECUE** : il convient d'être prudent, sans diaboliser son mode de cuisson. Les aliments doivent être cuits par la chaleur des braises et non des flammes, (toute matière marquée par les flammes est potentiellement cancérigène). La grille sera placée à dix centimètres environ des braises. Un modèle permettant la cuisson à la verticale limite encore plus les risques et préférez le charbon de bois épuré au charbon ordinaire. Enfin privilégiez les poissons et les viandes maigres et, petit plus, faites-les mariner dans de la bière qui freinera la formation des hydrocarbures nocifs.

• **LA PLANCHA** : le principal atout de la plancha est sa simplicité d'utilisation. La plancha s'allume comme une plaque de cuisson et en 3 minutes, la plaque est à bonne température. Un éventail infini de plats s'offre à vous. Enfin, la cuisson n'implique pas de contact direct avec la flamme. Sans ajout de matière grasse la plancha offre tous les bienfaits d'une cuisine saine. Autre atout, sa simplicité d'entretien.



Le petit conseil de Robert

Ces petites bêtes qui nous embêtent

- **LES FOURMIS** ont un problème : elles détestent les concombres. Aussi, déposez les pelures de concombre sur leur chemin, près de l'endroit où se trouvent les fourmis : succès assuré !
- **LES SOURIS** n'aiment pas le poivre : saupoudrez largement de poivre noir les lieux qu'elles visitent, elles s'enfuiront !



CARNET / Ils nous ont quittés

M ^{me} MAURY Mathilde	le 02/03/2017	M ^{me} CAPEL Marie-Thérèse	le 02/05/2017
M. LOZANO José	le 22/03/2017	M ^{me} ARAIGNON Germaine	le 09/05/2017
M ^{me} CALASTRENC Marinette	le 09/04/2017	M ^{me} FEDOU Rose	le 14/05/2017
M ^{me} DARBAS Magalie	le 14/04/2017	M. ROZES Henri	le 16/06/2017
M. TORTECH Marcel	le 20/04/2017	M ^{me} DAUSSONNE Guylaine	le 26/06/2017
M ^{me} BURTIN Alexandrine	le 28/04/2017		

Il est arrivé

LACOSTE Jules le 09/06/2017

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tiré à 1 750 exemplaires
est une publication éditée par
LA MUTUELLE DU GROUPE
La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Baylet
31095 Toulouse cedex 9.

La mutuelle Complémentaire santé
du Groupe La Dépêche du Midi
est régie par le code de la mutualité
et soumise au contrôle de
l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR)

Directeur de la publication :
Serge Lombez

Rédaction : Marie-Françoise Borie,
Anne Déro, Marie-Christine Streicher,
Gilbert Calixte-Rigal

Mise en page : Corinne Mira
(Studio Mag / PAO OCI)

Photos et infographies :
Michel Soula, Robert Bacarisse

Impression : Evolu Print

MUTUELLEINFO^{n°40}

AVRIL - MAI - JUIN 2017

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

P2 - Espace Muséal /
Un appel aux adhérents

P4 - Retraités /
Quel avenir
pour les cotisations ?

P3 - Événement /
Le hall d'accueil a abrité
l'assemblée générale



MUTUELLE
GROUPE
LA DÉPÊCHE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
www.mutuelle-depeche.fr